Nº 5. 0 fr. 50.

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

PROUDHON

PAR

HUBERT BOURGIN



PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)
RUE CUJAS, 17

PROUDHON

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE. N° 5

PROUDHON

PAR

HUBERT BOURGIN



PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)
RUE CUJAS, 17

PROUDHON

I

LA VIE DE PROUDHON [1]

Pierre-Joseph Proudhon naquit à Besançon, le 15 janvier 1809, d'une souche paysanne, de parents pauvres. Il s'éleva seul ; jusqu'à douze ans, sa vie se passa aux champs, tout près de la nature, une vie de petit sauvage, contemplatif et réfléchi. A douze ans, il obtint de la bienfaisance d'un protecteur une bourse d'externe au collège de Besançon : il étudia avec passion et sans méthode, il prit de tous côtés, et de toutes mains. Il avait une érudition considérable et une intelligence éveillée sur tout quand il passa, à dix-neuf ans, de l'école à l'atelier : il entrait dans une grande imprimerie de Besançon, où il devint bientôt correcteur.

Là, il ne cessa pas de s'instruire : les ouvrages de théologie et de patrologie, qui passaient le plus souvent sous ses yeux, firent de lui un

1. *Correspondance*, *Confessions d'un révolutionnaire*, *De la justice dans la révolution et dans l'église*.

théologien ; il apprit l'hébreu, et, par cette voie, s'aventura dans la grammaire comparée. En 1831-1832, il fit son tour de France, par Paris, Lyon, Marseille, Toulon ; il chôma plus d'une fois, connut le besoin, se sentit supérieur à son état, observa la société de près et sans indulgence, devint républicain. De retour à Besançon, des offres lui furent faites par le journal phalanstérien *l'Impartial* : il les refusa, pour conserver son indépendance et l'entière disposition de sa pensée ; il connaissait l'œuvre de Fourier et la doctrine de son école, dont le premier organe, *le Phalanstère,* commençait alors à paraître ; il connaissait l'œuvre et la doctrine, les discutait, et n'y adhérait point. Après un voyage à Paris et un second tour de France (1833), il quitta, en 1836, sa place de correcteur pour fonder, à Besançon même, avec deux associés, une petite imprimerie : il n'apportait d'autres capitaux que son intelligence et ses travaux commencés ou projetés ; l'imprimerie ne tarda pas à péricliter, et, en 1837, la folie de l'un des associés en causa la fermeture immédiate, suivie d'une lente et difficile liquidation. Par bonheur, la même année, la pension Suard, fondation de l'Académie de Besançon, devint vacante : Proudhon posa sa candidature ; c'était une rente de 1.500 francs pendant trois ans. Il fut choisi. En 1838, il alla s'installer à Paris.

Deux travaux académiques, sa dette de reconnaissance, furent ses premières œuvres (1839) : c'étaient deux produits immédiats de

ses études grammaticales et théologiques, — un mémoire où il reprenait les idées exposées par lui dans un *Essai de grammaire générale*, ingénieux et aventureux, qu'il avait publié sans signature en 1837, — et un opuscule sur *l'Utilité de la célébration du dimanche*, qu'il jugeait révolutionnaire, parce qu'il y entremêlait de vagues théories égalitaires une paradoxale interprétation de la loi de Moïse. Jusqu'alors, Proudhon ne savait s'il serait grammairien, métaphysicien ou théologien : en moins de deux ans, il se révéla à lui-même et au public.

Il n'avait formellement promis à l'Académie de Besançon qu'une chose, c'est de travailler à l'amélioration matérielle et morale de ceux qu'il appelait ses frères, les ouvriers : il comprit la tâche qu'il avait assumée quand, dès le début de son séjour à Paris, il fit la connaissance, qu'il se figurait être la découverte, de l'économie politique. Il suivit les cours des économistes orthodoxes et libéraux, lut leurs ouvrages et ceux de leurs devanciers, puis ceux des socialistes de toutes les écoles, absorbant tout sans distinguer et sans compter. En même temps qu'il étudiait, il faisait la critique de ses maîtres divers, et, à leurs théories, peu à peu, opposait les siennes. De ce travail complexe sortirent les deux *Mémoires sur la propriété*, le premier intitulé : *Qu'est-ce que la propriété? ou Recherches sur le principe du droit et du gouvernement* (1840), le second publié sous la forme d'une *Lettre à M. Blanqui, professeur*

d'économie politique (1841). Ces mémoires, retentissants et violents, n'atteignirent point le grand public, mais inquiétèrent le gouvernement, qui prit texte d'une brochure lancée par Proudhon contre les phalanstériens, l'*Avertissement aux propriétaires* (1842), pour le poursuivre en cour d'assises : il fut acquitté.

Ce procès le convainquit que du pouvoir il n'y avait rien à attendre ; et il se remit à l'étude des questions et des principes. Il prit une connaissance approfondie du saint-simonisme, en particulier des travaux d'Auguste Comte, du fouriérisme, de l'économie classique, et reçut de Charles Grün des notions sur la philosophie allemande, notamment sur Hegel et Feuerbach. En même temps, ayant obtenu un emploi important dans une grande maison de transports fluviaux, à Lyon, il y apprit la vie et le mécanisme du commerce, de la banque, des entreprises. Le résultat de cet exercice constant et varié de son activité intellectuelle fut la publication de *la Création de l'ordre dans l'humanité* (1843), d'un travail sur *les Chemins de fer et les voies navigables* (1845), enfin du *Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère* (1846).

Cependant, il ne tardait pas à se rendre compte que des traités comme ceux qu'il avait publiés jusque là, tout en lui valant parfois l'estime des savants et des professeurs, ne faisaient point à ses idées de popularité dans le public; il se décida à fonder un journal, pour y exposer les solutions des problèmes économiques

et sociaux auxquelles ses recherches théoriques et critiques l'avaient conduit. La révolution le devança, et, posant à la fois toutes les questions, hâta les réponses qu'il y préparait. Il les répandit dans ses brochures : *Solution du problème social, Organisation du crédit, Résumé de la question sociale* (1848) ; dans ses journaux, *le Représentant du Peuple* (1848), *le Peuple* (1848-49), qui tira régulièrement à 50.000, et exceptionnellement à 70.000 exemplaires, *la Voix du Peuple* (1849-50), qui tirait encore à plus de 20.000, *le Peuple* de 1850 ; écrasés d'amendes, ces journaux succombèrent les uns après les autres, mais l'effet produit par eux fut grand.

Le 4 juin 1848, Proudhon avait été élu à l'Assemblée nationale pour le département de la Seine ; il s'isola à l'extrême gauche, à côté et en dehors de la Montagne, et resta sans action sur l'Assemblée, qu'il déconcertait. Il s'efforça de constituer en France un parti purement socialiste et révolutionnaire, et peut-être eût-il réussi sans le coup d'État et la réaction bonapartiste : condamné en 1849 à trois ans de prison pour outrages envers le prince-président, son incarcération n'avait pas diminué son influence ; il avait publié, de sa prison, à un fort tirage, les *Idées révolutionnaires*, recueil d'articles du *Représentant* et du *Peuple*, et les *Confessions d'un révolutionnaire* (1849) ; son *Idée générale de la Révolution au XIX*[e] *siècle* (1851) se vendit à plus de 20.000 exemplaires.

Le coup d'État éclaira Proudhon sur les forces véritables de la démocratie socialiste, et lui démontra l'insuffisance et la vanité de toute action politique avec ou sur les masses populaires encore inconscientes et incultes. Il revint aux travaux de science, de philosophie, d'histoire, et, en un labeur immense, reprit l'édification patiente et complète de son œuvre positive, à laquelle la *Philosophie du progrès* (1853) sert d'introduction. *La Justice dans la Révolution et dans l'Église* (1858), *La Guerre et la Paix* et la *Théorie de l'impôt* (1861), *les Majorats littéraires* (1862) ne sont que des fragments, mais des fragments considérables de cette œuvre.

Dans sa retraite de Bruxelles, où il avait fui, en 1858, un emprisonnement prononcé contre lui pour sa publication de *la Justice*, Proudhon commençait un grand traité sur la propriété quand, de nouveau, la politique le détourna de l'économie sociale. Cette fois, ce fut la politique extérieure. La question de l'unité italienne était alors débattue par la diplomatie et par l'opinion de l'Europe entière : Proudhon prit parti, dans *la Fédération et l'unité en Italie* (1862), dans le *Principe fédératif* (1863), qui le ramenait aux questions de politique intérieure. Depuis 1860, par ses amis bourgeois, et ensuite par ses publications, ses idées avaient recommencé à pénétrer dans le peuple. Le réveil démocratique de 1863 leur fut une occasion de s'affirmer. Rentré à Paris en 1862, il recommanda l'abstention aux élections de 1864, en

guise de protestation contre le gouvernement de l'empire ; des centres d'opposition se formèrent autour de ce programme; il y eut, aux élections, environ 4.600 protestataires à Paris, et 63.000 dans les départements. Cette politique continua à recruter des adhérents, et Proudhon se proposait de rédiger pour elle un manuel pratique en écrivant la *Capacité politique des classes ouvrières :* il mourut le 16 janvier 1865, avant de l'avoir publié.

Il laissait de nombreux ouvrages, plus ou moins inachevés, d'économie politique, de morale, de politique, de littérature et d'art ; il en a été publié une grande partie. Les plus importants de ces ouvrages sont la *Théorie de la propriété* (1866), la *Théorie du mouvement constitutionnel au XIXe siècle* (1870), le *Principe de l'art* (1875). La correspondance de Proudhon a été recueillie en quatorze volumes in-8° (1875).

II

L'HOMME

La figure de Proudhon n'est pas moins intéressante que sa vie. Cette vie, tout entière, fut celle d'un paysan robuste et laborieux, fruste et incorruptible. Il a creusé son sillon presque sans arrêt, et sans détourner la tête ; il a traversé la politique sans y rien laisser de sa conscience ; envers ses créanciers — il en eut jusqu'à sa mort — il s'est comporté avec une probité et une délicatesse qui lui ont valu leur amitié et leur respect. Il a eu de nombreux et d'excellents amis, et il les a conservés. Sa jeunesse fut austère ; marié par devoir plutôt que par amour, il avait le culte de la famille, et il entretint dans la sienne des sentiments d'honneur, de noblesse et d'élévation morale.

Il travailla sans relâche, presque toujours avec goût, avec bonne humeur, avec espoir ; il s'était fait du travail, qui fut pour lui une nécessité durable, comme une religion. Une vocation irrésistible l'entraîna, lui, petit paysan, et jeune ouvrier, au travail de l'esprit. Son intelligence, ouverte de très bonne heure, fut une des plus vives, des plus excitables, des plus vastes qu'on ait vues en ce siècle. Sans cesse il voulut apprendre, pour comprendre davantage,

et pour faire jaillir des idées l'évidence de la vérité ou de l'erreur. D'une sincérité intellectuelle absolue, une adhésion antérieure ne fut jamais pour lui une raison suffisante de maintenir une proposition démontrée fausse. C'est pourquoi il fut, avec un entrain qui ne craignait pas le scandale, un admirable critique d'idées, et pourquoi il ne s'embarrassa pas de ce qu'on appelle contradictions. Il reconnaissait à son intelligence le droit de progresser sans arrêt, et d'étendre indéfiniment sa compréhension, au risque d'y juxtaposer des notions difficilement conciliables, et d'y laisser coexister des conclusions successives. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand on étudie ses idées positives, auxquelles on ne doit pas faire tort, comme on l'a fait trop souvent, au profit de ses négations.

III

L'ŒUVRE

I. — La propriété [1]

(1840-1842)

Le premier mémoire sur *la Propriété* fixe la destination de Proudhon comme économiste, philosophe et critique : dès lors, il conçoit son œuvre comme une critique sociale, appuyée sur la science économique, et propre à dégager des faits observés la philosophie qui justifiera les solutions pratiques et les réformes ultérieures. Ce mémoire est une œuvre considérable et qui fait époque dans l'histoire du socialisme français ; il marque la fin des déclamations humanitaires, et ouvre la série des contestations positives et des discussions scientifiques. Il contient des violences, mais il faut les considérer comme un appel au public et comme une sorte de réclame bruyante, dont la doctrine eût pu se passer.

La propriété est sans fondement devant la justice et devant la raison, et c'est pourquoi on peut dire qu'elle est un *vol*. Elle est injustifiable par l'*occupation*, car l'occupant n'est que

1. *Qu'est-ce que la propriété?, Lettre à M. Blanqui, Avertissement aux propriétaires.*

possesseur ou usufruitier, qualité qui exclut celle de propriétaire. Elle est injustifiable par le *travail* : d'abord, pour travailler, il faut occuper l'objet du travail ; puis le travail n'a en soi aucune puissance d'appropriation s'étendant à ses instruments, et n'est créateur d'un droit de propriété que sur son produit. En conséquence, il n'existe pas de droit individuel de propriété sur les instruments de production, objets de *possession* pure et simple, mais, en revanche, « le travailleur conserve, même après avoir reçu son salaire, un droit naturel de propriété sur la chose qu'il a produite » (*Qu'est-ce que la propriété ?* p. 94) ; la propriété défendue par les codes n'est que le droit sans droit que le possesseur, ou faux propriétaire, s'attribue sur le produit du travailleur; ce droit d'*aubaine* porte, selon les cas, les noms de *fermage, loyer, rente, intérêt, profit.* Le fermage, par exemple, n'est qu'un impôt de monopole, levé par le propriétaire, qui, n'ayant pas créé l'instrument du travail, la terre, s'en fait payer le service.

La propriété, injustifiable dans son institution, aboutit à une série d'iniquités : par ses prélèvements successifs et divers, elle augmente les frais de la production; par le surélèvement des prix, grevés des bénéfices des propriétaires, elle rend impossible au travailleur le rachat de son produit; elle est incompatible avec l'égalité politique et civile. Elle doit être abolie. Sa suppression permettra le développement des formes de la liberté dans le régime égalitaire de l'*anarchie.*

Ce que seront ces formes de la liberté, ce que sera l'État sans gouvernement, l'État sans Etat, ou *anarchie*, le premier mémoire ne le dit point ; et le second mémoire, laissant également ces questions sans réponse, reprend, au point où s'était arrêté le premier, celle des voies d'exécution. La propriété doit être abolie : mais elle est déjà en passe de l'être. L'expropriation pour cause d'utilité publique est une atteinte à la propriété ; la conversion des rentes en est une autre ; la loi de 1841 sur les hypothèques et les ventes judiciaires, en facilitant, en accélérant l'expropriation, en est une autre. Sur cette route, où la société s'engage chaque fois qu'elle y entrevoit pour elle un avantage, il faut avancer résolument : il faut abaisser le taux de l'intérêt, donner à l'État un domaine éminent sur tous les capitaux, racheter les grandes propriétés par le paiement d'une rente viagère. Ainsi la propriété sera provisoirement laissée en l'état, mais ses injustes prélèvements seront graduellement et successivement supprimés, et ses droits de fait peu à peu privés de matière et d'objet.

II. — La méthode sérielle et les contradictions économiques [1]

(1843-1846)

La critique de la propriété impliquait un système positif d'économie et de politique que

1. *Création de l'ordre, Système des contradictions économiques.*

Proudhon s'était contenté d'indiquer ; il lui restait à donner à ce système une base plus large que sa critique partielle. Il se posa, dans la *Création de l'ordre*, la question de *méthode* générale. L'ordre social ne peut être que le résultat de l'application rationnelle de lois établies par la *science*. L'humanité est arrivée au point de son progrès où elle reconnaît enfin le pouvoir de la science, compréhension claire et complète de l'ordre de l'univers ; elle a passé l'âge de la *religion*, qui est l'expression instinctive et confuse de cet ordre, l'âge de la *philosophie*, qui est le désir de la science, l'âge de la *métaphysique*, qui en est la recherche. La religion, la philosophie, la métaphysique n'ont donné aux hommes que des explications et des solutions insuffisantes ; ce qui reste d'elles doit disparaître. La science est la découverte des lois générales qui régissent les différents ordres de phénomènes : or, toute loi générale est une *loi sérielle*, c'est-à-dire une loi qui règle l'enchaînement et le rapport des phénomènes groupés en *séries;* le but de la raison scientifique est de retrouver dans les phénomènes les séries et leurs lois.

La science de la production et de la distribution de la richesse, l'*économie politique*, qui n'est pas encore constituée en tant que science, relève de la raison scientifique ; sa méthode est la méthode sérielle, et cette méthode doit ramener tout le système des faits économiques à une série qui en soit la représentation exacte. Ainsi, le fait générateur de la science économi-

que est le *travail;* le travail effectué a nom *produit;* le produit propre à satisfaire un besoin est une *valeur;* les valeurs deviennent utilisables par l'*échange;* des valeurs accumulées forment le *capital* : la série se constitue et appelle la constitution d'autres séries. Si l'on reconnaît le désordre actuel de la société, et si l'on désire remédier aux maux qu'il cause, on devra recourir à la science économique, créatrice de l'ordre.

Or, la série totale construite par la science se présente sous la forme d'un *système des contradictions économiques.* En effet, tous les phénomènes économiques apparaissent avec deux faces, et les propositions destinées à en exprimer la signification sont nécessairement deux propositions contradictoires, *thèse* et *antithèse,* qui supposent une *synthèse* à découvrir.

1. La *valeur* se décompose en *valeur d'usage* et *valeur d'échange* : or, ces deux valeurs sont en raison inverse ; la valeur d'échange décroît à mesure que la production de l'utilité augmente. Il y a là contradiction, *antinomie.* Cette antinomie se résoudra dans une synthèse. La valeur ne doit pas être considérée comme l'élément analysable d'un produit isolé; elle est le rapport de proportionnalité des produits qui composent la richesse : or, on conçoit que cette proportionnalité puisse être déterminée à un moment donné; il restera à découvrir la loi de cette détermination, et le rapport de chaque produit à la richesse totale, c'est-à-dire sa va-

leur. La *monnaie* offre le premier exemple d'une valeur ainsi *constituée* et fixée, d'une valeur synthétique ou sociale, d'une valeur vraie.

2. La *division du travail* est productrice de biens et de maux. Elle a pour conséquences la multiplication des richesses et le perfectionnement de la main d'œuvre, mais aussi l'amoindrissement mental et physique de l'ouvrier confiné dans sa tâche spéciale. On n'a trouvé que des palliatifs impuissants contre ce progrès de la misère, lié au progrès même de l'industrie et de la production.

3. Il semble que les *machines* soient un remède énergique et efficace à l'appauvrissement des travailleurs, car leur emploi et leur propagation ont pour effet l'abaissement des prix, l'accroissement de la consommation, l'augmentation du bien-être : elles portent en elles-mêmes leur contradiction, car elles produisent l'avilissement des salaires, le chômage, la tyrannie du capital.

4. La *concurrence* est un mal et un bien ; elle est la guerre universelle, mais elle est la condition de l'activité humaine.

5. De la concurrence résulte le *monopole*, qui en est l'antinomie. Le monopole est la fin, le but et le prix de la liberté, de l'énergie et du développement de l'homme ; mais il est la cause la plus puissante d'oppression et de souffrance.

6. Contre le monopole s'élève la *police* ou l'*impôt*, comme une revanche de la société, comme une organisation de justice. L'impôt semble une rédemption de tous les monopoles.

Mais l'impôt est lui-même inique et mauvais : l'impôt de répartition est presque tout entier payé par ceux qui ne possèdent rien ; l'impôt de quotité ou de consommation frappe surtout le consommateur pauvre ; les institutions qu'entretient l'impôt sont dirigées contre le prolétariat accablé par lui. La proportionnalité qu'on attribue à l'impôt est en réalité une progression à rebours, dans le sens de la misère. Toutes les formes d'impôt sont vicieuses et malfaisantes.

7. Le *libre échange* est nécessaire au développement de la production et de la consommation, mais il exaspère la concurrence et consolide le monopole. La *protection* fait peser sur les consommateurs, sur les pauvres, le plus lourd des impôts. Mais ici la solution de l'antinomie apparaît dans la *balance du commerce,* qui serait une série de droits différentiels, rationnellement et scientifiquement déterminés, à égale distance de la liberté et du protectionnisme.

8. Il est deux formes de *crédit,* contradictoires et absurdes : la première appartient au système de la *banque de dépôt*, « un système dans lequel, pour délivrer au négociant des espèces, la banque commence par lui demander les espèces qu'il a, ce qui implique nullité de crédit pour quiconque ne possède point d'argent : absurdité » ; la seconde appartient au système de la *banque de circulation*, « un système dont le dernier mot est que, pour faire de l'argent, il suffit d'un carré de papier dont la

valeur est nulle : absurdité » (*Contradictions*, II, 103). Le crédit est une source de biens : il ouvre des débouchés, il est un agent actif de l'émancipation du travail, du progrès ; le crédit est une source de maux : il assure le pouvoir du capital, consolide la suprématie de l'argent. Ces vices disparaîtraient, ces contradictions se résoudraient le jour où le crédit organiserait la circulation des biens, c'est-à-dire où il cesserait d'être crédit pour devenir *mutualité*, *association*, *solidarité*.

9. La *propriété* est l'antithèse du crédit : le crédit tend à enlever toute personnalité à la possession et au monopole, la propriété fixe la possession et attache le monopole à la personne. Par l'hypothèque, la propriété unit la personne humaine à la terre ; par la famille, elle garantit la transmission et la perpétuité du monopole ; par la rente, elle exploite le monopole, et en tire une rétribution sans travail. La propriété est sans droit, injuste ; les formes les plus variées du vol s'y manifestent, elle est vol.

10. A la propriété s'oppose la *communauté*, mais la communauté est elle-même vicieuse et pleine de contradictions : elle prend sa fin, la fraternité, pour son principe ; elle est impossible sans une loi de répartition, et la répartition la détruit parce qu'elle reconstitue le tien et le mien, l'individualisme, l'égoïsme ; elle exige une loi d'organisation, et l'organisation comporte la division du travail, et la division du travail a besoin de la liberté, qui tue la communauté.

11. Dans la question de la *population* reparaît en raccourci toute la série des contradictions économiques : le développement de la population entraîne le développement de tous les biens et de tous les maux que cette série contient en elle. La misère de la population, sans cesse accrue pour la misère, résulte de l'antagonisme économique. Dès lors, il serait illusoire de poursuivre une solution particulière; c'est l'antagonisme général qui doit être détruit.

L'objet de la science économique est la *justice*. Pour établir la justice, il faut faire l' « équation générale » de toutes les contradictions de l'économie. Quelle sera la formule? « Il nous est permis de l'entrevoir : ce doit être une loi d'échange, une théorie de *mutualité*, un système de garanties qui résolve les formes anciennes de nos sociétés civiles et commerciales, et satisfasse à toutes les conditions d'efficacité, de progrès et de justice qu'a signalées la critique » (II, 397). Une fois achevée l'énorme et laborieuse critique, il va s'agir d'exprimer dans toute sa force, en pleine lumière, la formule entrevue.

III. — L'organisation du crédit et de l'échange et l'anarchie[1]

(1848-1852)

Il semblait que la formule dût être simple : elle apparut double, *économique* et *politique*,

1. *Solution du problème social, Organisation du crédit, Droit au travail, Résumé, Banque du peuple, Démonstra-*

ses deux parties, au reste, se tenant, se complétant, se supposant. En politique, substitution de l'*anarchie* à la démocratie; en économie, *organisation du crédit* et de la *circulation :* tel fut le programme.

Ce qui constitue avant tout la vie économique de la société actuelle, c'est la circulation, l'*échange;* et la forme d'échange qu'a introduite et que réclame, de préférence à toute autre, le progrès social, c'est le *crédit.* Mais, pour produire toute son utilité sans risque d'une contre-partie d'effets nuisibles, le crédit doit être *universel* et *gratuit.* La proclamation du *droit au crédit* doit remplacer la proclamation du *droit au travail*, illusoire tant que s'élèvera, en face du travail, la propriété, son antagoniste et sa contradiction. L'organisation du crédit suivra la proclamation du droit au crédit, mais l'organisation du crédit ne serait rien sans l'organisation de la *circulation* ; or cette organisation peut être réalisée d'un coup par deux mesures : la *lettre de change* sera généralisée, le papier de banque sera gagé par des *produits.*

Tous ceux qui produisent ou négocient adhèreront à une banque, où la lettre de change sera la seule valeur circulante. La lettre de change ne portera aucune indication de lieu, de date, de personne ; elle comportera seulement change, acceptation et provision; cette provision sera

tion du socialisme, Confessions, Intérêt et capital, Idée générale de la révolution, La révolution sociale démontrée, **Journaux.**

placée dans les fabriques, manufactures, comptoirs. La lettre sera payable à vue et à perpétuité; elle sera garantie par tous les souscripteurs de la banque; elle ne sera pas dépréciable : il n'y aura pas de surémission possible, puisque la lettre ne se délivrera que contre des valeurs réelles. L'application de ce système de crédit aura des effets dans l'économie entière de la société, et la transformation de la propriété en sera la conséquence.

Le problème se pose ainsi : les produits ne s'échangent que contre des produits; comment rétablir l'échange direct? « Centraliser toutes les opérations de commerce au moyen d'une banque, dans laquelle seront reçus toutes les lettres de change, mandats et billets à ordre, représentant les factures des négociants; puis généraliser ou convertir ces obligations en un papier qui en serait l'équivalent, qui, par conséquent, aurait lui-même pour gage les produits ou valeurs réelles que ces obligations représentent » : telle est la réponse (*Résumé de la question sociale*, p. 39).

Le plan de constitution de la *banque d'échange* est le suivant. La banque d'échange est organisée sous forme de société, qui a pour but de « procurer à chaque membre de la société, sans le secours du numéraire, tous les produits, denrées, marchandises, services ou travaux; ultérieurement, de procurer la réorganisation du travail agricole et industriel, en changeant la condition du producteur » (art. 2, p. 41). La société n'a pas de capital (art. 4). Le *papier social* rem-

place le numéraire ; il ne représente pas le numéraire, mais les diverses obligations des membres de la société, et les produits qui les ont fait naître. Le papier social comprend des *bons d'échange* de 20, 100, 500 et 1.000 francs (art. 10.) Les principales opérations de la banque d'échange sont : l'émission du papier social, l'escompte du papier de commerce, l'escompte des commandes et factures acceptées, les ventes et achats sur consignation, le crédit à découvert sur caution, le crédit sur hypothèque, les paiements et recouvrements gratuits, la commandite. Pour toutes ces opérations, la banque ne prélève qu'une commission de 1 0/0 pour les frais d'administration (art. 19-21). La banque est indépendante de l'État, mais l'État peut en devenir sociétaire, auquel cas il s'engage à faire recevoir le papier de la banque dans les caisses publiques, et la banque lui fait sans intérêt toutes avances jusqu'à 500 millions (art. 54 et suivants).

En faisant connaître l'état de la production, des débouchés, des besoins, la banque d'échange met efficacement producteurs et consommateur en communication, et rend possible l'*échange direct et gratuit*. Sur la fortune sociale sa puissance d'action sera énorme ; elle permettra la suppression de l'intérêt, de la dette hypothécaire, de la dette publique, de la douane, la simplification et la diminution de l'impôt ; dans l'économie réformée de la société, la grève et le chômage n'auront plus de raison d'être, et les improductifs, convertis en producteurs après la destruction de leurs monopoles, ajouteront

leur part due à la richesse publique : la somme de ces divers profits, dont bénéficiera la communauté, peut être évaluée à plus de sept milliards.

Le projet de constitution de la banque d'échange obtint l'adhésion des principaux représentants de l'opinion socialiste et démocratique; mais, en dépit de ces approbations, l'esprit critique de Proudhon ne pouvait pas se contenter longtemps des données imaginaires et des évaluations hypothétiques que ce projet contenait. Il abandonna son projet de banque d'échange, pour le remplacer par le projet d'une *banque du peuple*.

Le 31 janvier 1849 furent signés l'acte de fondation et les statuts de la société de la banque du peuple. Le but de la banque du peuple est d' « organiser démocratiquement le crédit : 1° en procurant à tous, aux plus bas prix et aux meilleures conditions possibles, l'usage de la terre, des maisons, machines, instruments de travail, capitaux, produits et services de toute nature ; 2° en facilitant à tous l'écoulement de leurs produits et le placement de leur travail, aux conditions les plus avantageuses ». La banque du peuple doit opérer sans capital, mais, l'adhésion de tous les consommateurs et de tous les producteurs étant nécessaire à cette fin, elle sera provisoirement constituée au capital de 15 millions, représenté par actions de 5 francs (art. 1er et suivants). Les opérations de la banque du peuple sont les mê-

mes que celles de la banque d'échange, et, en plus, le service des caisses d'épargne, de secours et de retraite, le service des assurances, les consignations et dépôts, le service du budget. Le papier de crédit de la banque se compose de *bons de circulation* ; le bon de circulation est « un ordre de livraison revêtu du caractère social rendu perpétuel, et payable à vue par tout sociétaire et adhérent en *produits* ou *services* de son industrie et profession ». Les bons sont acceptables en tous paiements chez les adhérents de la société ; « la société n'est pas tenue à leur remboursement en espèces, il n'est que facultatif pour elle, mais elle en garantit obligatoirement l'acceptation auprès de ses adhérents ». Tout adhérent s'engage à se fournir de préférence chez les adhérents, et à fournir aux adhérents à prix réduit ; le paiement se fait en bons de circulation (art. 16-22). Les consommateurs désirant jouir du bon marché des producteurs adhérents verseront à la banque du numéraire, en échange duquel leur seront remis des bons ; les sommes versées seront improductives d'intérêt (art. 30). La banque pourra pourvoir à l'établissement de boulangeries, épiceries, comptoirs, où se fourniront les porteurs de bons, et qui auront une administration indépendante ; elle patronnera de ses encouragements et avances les entreprises, les associations ouvrières qui mériteront d'être soutenues.

En somme, la banque du peuple réalise l'application des principes suivants, à savoir : « que

toute matière première est fournie gratuitement à l'homme par la nature; qu'ainsi, dans l'ordre économique, tout produit vient du *travail*, et réciproquement que tout *capital* est *improductif;* que, toute opération de *crédit* se résolvant en un *échange*, la prestation des capitaux et l'escompte des valeurs ne peuvent et ne doivent donner lieu à aucun intérêt ».

Pour faciliter et régulariser ces opérations de crédit gratuit et d'échange direct, il est dès à présent créé, comme une division spéciale de la banque, un *syndicat général de la production et de la consommation.* Le but de ce syndicat est de recevoir toutes déclarations et renseignements des producteurs et des consommateurs; de publier un bulletin de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, où seront insérées les mercuriales, les offres et demandes de travail, de marchandises; d'entreprendre une statistique comparative, générale et détaillée, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Le syndicat de la production aura comme attributions de constituer la corporation libre et démocratique en tant que régime définitif des travailleurs, de provoquer les associations, de centraliser les rapports des producteurs, contrôler les produits, répartir le travail entre les chômeurs, organiser l'assurance mutuelle, fonder une caisse centrale de retraites. Le syndicat de la consommation se chargera « d'entreposer les matières premières et les produits manufacturés, ainsi que d'en opérer l'écoulement »; il « créditera de matière première les

travailleurs, et fera toutes avances sur consignation de produits manufacturés » ; ce sera « une maison de consommation et d'approvisionnement général » (*Rapport de la commission du Luxembourg*).

Ainsi s'était élargi, tout en devenant plus précis, plus voisin de la réalité, plus immédiatement utilisable, le projet d'organisation du crédit et de l'échange. A la banque du peuple affluèrent les adhésions ; des actions furent souscrites, un premier capital formé, des comités constitués en province pour faire connaître la banque et recruter des adhérents. La condamnation, l'exil volontaire, l'emprisonnement de Proudhon eurent pour résultat l'arrêt des démarches, la dissolution des premiers cadres de la société, la liquidation, le tout en quelques semaines. L'expérience, qui paraissait favorablement commencée, ne pouvait avoir lieu ; mais Proudhon, en y renonçant, déclarait qu'elle serait reprise. Les circonstances ne le permirent point.

Aucun des plans de réforme économique de Proudhon ne supposait une participation quelconque de l'État ; ils supposaient, au contraire, une réforme politique qui, en supprimant l'État, devait être la condition de leur application aisée, durable, fructueuse. Sans doute, loin que d'une révolution politique puisse sortir la révolution sociale, c'est de la révolution sociale que sortira la révolution politique ; mais la *suppression de l'État* est la condition première de la révolu-